



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-1-68

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN À
TEMPS NON COMPLET INFÉRIEUR À 50 % D'UN TEMPS COMPLET-
MULTI-ACCUEIL**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Teritorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D4-1-1-68

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN À TEMPS NON COMPLET INFÉRIEUR À 50 % D'UN TEMPS COMPLET-MULTI-ACCUEIL

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de l'établissement, et plus particulièrement de la structure Multi-accueil, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet en charge de l'entretien quotidien des locaux.

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mai 2021 :

- un emploi dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques (Catégorie Hiérarchique C) à temps non complet 11 heures hebdomadaire.

- par ailleurs, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, compte-tenu que la Communauté de Communes compte plus de 15 000 habitants et s'agissant d'un emploi inférieur à 50 % d'un temps complet, il conviendrait d'autoriser le Président à recourir à un agent contractuel à compter du 1^{er} mai 2021.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut afférant à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

- de l'autoriser éventuellement à recourir à un agent contractuel ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de charger le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- d'autoriser le Président éventuellement à recourir à un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes.

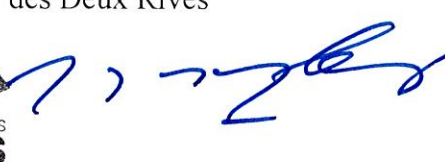
Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

15 AVR. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **15 AVR. 2021**

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET INFERIEUR A 50% D'UN TEMPS COMPLET - MULTI ACCUEIL

Numéro de l'acte : 2021D4_1_1_68

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D4_1_1_68-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D4_1_1_68-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:55:52

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 09:58:17

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 10:04:38